

# Sondes géothermiques

---

## Le projet

Dans le cadre de la réalisation de sondes géothermiques, la législation exige au minimum qu'un relevé géologique d'un des forages avec un plan de situation soit fourni aux autorités compétentes.

Suivant le contexte géologique et hydrogéologique (sources à proximités, emplacement des sondes dans une zone instable, etc) une étude de faisabilité peut être demandée par l'Etat pour obtenir l'autorisation d'effectuer les sondes géothermiques.



## Prestations de GADZ

- Relevé des cuttings (échantillons); mise au net des résultats sous forme d'un log de forage, établissement d'un plan de situation conformément aux exigences cantonales, rédaction d'une lettre-commentaire sur le suivi.
- Etude de faisabilité de sondes géothermiques dans des zones instables ou lorsque les sondes menacent des eaux souterraines à proximité.
- Suivi hydrogéologique (avant, pendant et après travaux) des eaux souterraines dont la qualité est menacée par des sondes géothermiques.

Maître de l'ouvrage : Le plus souvent le propriétaire de la parcelle

Quelques exemples de relevés de sondes géothermiques ou d'études de faisabilités :

*Clinique des Grangettes*

*Ports Francs et Entrepôts de Genève : Bâtiment de dépôts PFEG 08.1*

- Exploitations de garage
- Dépôt de mâchefers à l'aéroport international de Genève
- Stands de tir